Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone d'activité de Bordevieille

Porteur du projet : Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Beaumont de Lomagne

Subvention FEADER de 148 297.95 €
votée par le Comité de programmation du GAL : 08/11/2017

Site internet : https://cc82.malomagne.com/entreprendre-et-investir/zones-activites-economiques/zone-dactivites-economiques-de-bordevieille/

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a créé un Hôtel d'entreprises sur la zone d'activités de Bordevieille à Beaumont de Lomagne, destiné à accueillir des jeunes entreprises ou entreprises en développement

Il s'agit d'un bâtiment métallique de 927m², de plain-pied contenant trois ateliers locatifs. Un versant entier de toiture de 500m², orienté au Sud-Ouest, est équipé de panneaux photovoltaïques rendant le bâtiment à énergie positive avec une centrale de 80KW.

Construit en 2017 par la Communauté de Communes, l'Hôtel d'entreprises offre un hébergement clé en main pour les jeunes entreprises ou entreprises en développement, avec des frais de location préférentiels attractifs. D'une surface de 928 m² de plain-pied, cet immobilier d'entreprises compte 3 ateliers dont 1 atelier de 581 m² et 2 ateliers de 175 m² chacun associés à des petits locaux : bureaux, vestiaires, sanitaires et dépôt.

A ce jour, les 3 ateliers de l'hôtel d'entreprises de la Lomagne sont loués à 3 entreprises :

- Autocars Delsol : recherche & investissement mobilité (AD-RIM)
- Navettes et Voyages : transport et agence de voyages M.DELSOL
- Menuiserie : C.MARRE

La demande d'aide LEADER a porté sur la maîtrise d'œuvre, les études de sol et de bureau de construction, les travaux de gros œuvre et de second œuvre ainsi que sur les dépenses liées au photovoltaïque.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.3 - Accueil et développement d'entreprises dans le cadre de démarches collectives

- Développement de lieux, équipements et services mutualisés pour l'installation/développement d'entreprises

Plafond LEADER : 150 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 24/08/2018)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**552 016.24 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**148 297.95 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Région	95 961.97 €
→ Département Tarn et Garonne	35 076.03 €
→ Etat	162 277.00 €
Autofinancement	110 403.29 €